

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq août à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline,

M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle.

Etaient absents : M. JOLY Michel, Mme RAVAN Bénédicte

Etaient excusés : M. PÉROT Yannick, Mme BERTHELOT Maria

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement d'un city-stade - Choix des entreprises
- Aménagement d'un city-stade - demande de subvention « Contrat Régional de Solidarité Territoriale »
- Travaux voirie
- Dotation de solidarité
- Transfert de charges (CLECT)
- Redevance d'occupation du domaine public (GRDF)
- Avenant n° 1 - Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- Crédit-bail immobilier - atelier 7 Place de la Verdinière
- Pompiers du Sud-Lochois - Demande de réservation de la salle des fêtes
- Compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) du SIEIL - Régularisation de l'adhésion
- Questions diverses

M. PÉROT Yannick a donné pouvoir à M. ARNAULT Michel pour la représenter et émettre tout vote.

Délibération n°01/08/2019 - Aménagement d'un city-stade - Choix des entreprises

Après une visite dans les communes d'USSEAU et AVOINE pour voir des aménagements de city-stade, le choix du conseil municipal s'est porté sur celui réalisé par AGORESPACE à USSEAU, toutefois M.MOLET rapporte que les

finitions au niveau des emplacements des fixations sont peu esthétiques, un point à surveiller lors des travaux.

Le lot n° 1 - VRD est attribué à l'entreprise VERNAT TP, pour un montant de 16 442.00 € HT

Le lot n° 2 Equipement terrain multisports est attribué à AGORESPACE pour un montant de 34 761.00 € HT (entreprise mieux-disante sur les critères de valeur technique)

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°02/08/2019 - Aménagement d'un city-stade - Demande de subvention « Contrat Régional de Solidarité Rurale »

L'aménagement d'un city-stade entre dans le programme d'actions proposé par la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine et peut être financé au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale des « Equipements Sportifs et de Loisirs »

Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût total 63 819.60 TTC
(VRD, Equipement terrain multisports, honoraires maîtrise d'œuvre)

Recettes

Région 12 763.80 TTC
Autofinancement 51 055.80 TTC

TOTAL 63 819.60 TTC

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 01/08/2019 - Travaux de voirie

Le bureau de la CCLST a autorisé la signature du marché d'entretien de voirie communale rurale et communale - programme 2019 - sur le territoire de la CCLST.

Le marché a été attribué à « EIFFAGE Route » en groupement d'entreprises avec « VERNAT TP ». Pour la commune de LA CELLE ST AVANT, le montant des travaux de

la tranche ferme s'élève à 48 226.20 € HT (comprenant la tranche ferme et optionnelle).

Cependant, il est décidé de ne pas réaliser les travaux de la tranche optionnelle sur la Rue de Longueville (écluse simple avec rétrécissement latéral).

Dossier n° 02/08/2019 - Travaux de voirie au Suvidemont

Monsieur le maire fait part des plaintes des habitants du Suvidemont pour la vitesse excessive des véhicules et le danger occasionné. Pour pallier ce problème, des coussins berlinois vont être installés dans les meilleurs délais. (Montant environ 5 000 € TTC)

Il conviendrait également d'en poser 3 sur la Route de Longueville, après avis favorable des riverains.

Dossier n° 03/08/2019 - Dotation de solidarité

Monsieur le maire présente le montant de la dotation de solidarité communautaire 2019 validé par la CCLST et la répartition individuelle entre les communes ; pour LA CELLE SAINT AVANT, le montant s'élève à 296.00 €

Délibération n° 03/08/2019 - Transfert de charges CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) ; un transfert des compétences au 1^{er} janvier 2019 vers la Communauté de Communes porte notamment sur : les gendarmeries, l'action sociale, les ALSH.

Pour LA CELLE SAINT AVANT, le coût des charges transférées s'élève à :

Gendarmerie :	6 570.00 €
ALSH :	807.32 €
Action sociale :	608.95 €

L'attribution de compensation passera ainsi de 107 085.00 € à 99 099.00 € pour 2019.

Le conseil municipal VALIDE le rapport de la CLECT

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 04/08/2019 - Redevance d'occupation du domaine public (GRDF)

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.

Le calcul de la ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année.

Pour l'année 2019, le montant de la redevance s'élève à 463.00 €

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 05/08/2019 - Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité - avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} septembre 2014, portant sur la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat.

Depuis, l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 € HT depuis le 1^{er} octobre 2018 nécessite la signature d'un avenant à la convention citée.

Vu, le projet d'avenant présenté,
Monsieur le maire est autorisé à le signer.

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 06/08/2019 - Crédit-bail immobilier - Atelier 7 Place de la Verdinière

Monsieur le maire précise que la Commune est désormais propriétaire de l'atelier professionnel, situé 7 Place de la Verdinière et rappelle le projet de mettre cet atelier en crédit-bail, au profit de la « Société LEAU Distribution Alimentaire », actuellement locataire de la Commune au 1, rue nationale.

Vu le montant du prix d'acquisition et des frais annexes, le conseil municipal fixe le montant du loyer à 350 € par mois pour une durée totale de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les frais d'entretien seront à la charge de la Société LEAU ainsi que les frais d'aménagement s'il y a lieu, avec avis préalable du propriétaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 04/08/2019 - Pompiers du Sud-Lochois - Demande de réservation de la salle des fêtes

Un repas sera organisé par L'Union des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire, le 15 mai 2021 pour tous les anciens pompiers ; l'Union demande la réservation de la salle des fêtes et la gratuité.

Le conseil municipal donne son accord.

Délibération n° 0708/2019 - Compétence IRVE du SIEIL, régularisation de l'adhésion

Le SIEIL a modifié ses statuts pour intégrer la compétence IRVE « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » ; en 2018 le SIEIL a créé sa société publique locale MODULO qui assure à présent l'exploitation des IRVE, avec un objectif de mutualisation des coûts et d'équilibre du service.

Aussi, afin de permettre au SIEIL de continuer la gestion des bornes sur la Commune, il est impératif de régulariser l'adhésion de la Commune à cette compétence.

Aucune cotisation n'est associée, le tarif d'adhésion pour la compétence IRVE ne consiste qu'en la mise à disposition gratuite d'un emplacement par point de charge.

Le conseil municipal VALIDE cette adhésion aux conditions citées.

Présents	10
Pour	11 (dont 1pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Michel JOUZEAU